

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Présidente de séance : Roger ALEMANI
Secrétaire de séance : Franck CHAGNOT
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20

Procurations : Mme Carole COLIN à Mme Lydia BARRAT, Mme Armelle GALMICHE-RENARD à Mme Sandrine ANDRE, M. Clément PIERRE à M. Philippe PAGNI, Mme Catherine BEGON à Mme Caroline LARRIERE, M. Arnaud BADONNEL à M. Philippe PAGNI, Mme Marine MONCHIERI à Mme Audrey PIERREL, Mme Muriel THILL à M. Philippe CLERC, Mme Marie-Thérèse BOSHART à M. Camille ZEGHMOULI, M. François VIRTEL à Mme Sandrine ANDRE.

Le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2021 est adopté.

1 – COMPTES DE GESTION 2020

A l'unanimité, sur présentation de Madame Annick LAURENT, conseillère municipale, l'assemblée délibérante approuve les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal, en concordance avec la comptabilité de l'ordonnateur.

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

La Présidence de séance est assurée par Madame Laurence RAYEUR-KLEIN.
Madame Annick LAURENT, conseillère municipale, présente, commente et détaille les comptes administratifs 2020 de chaque budget.

Le Maire ayant quitté la salle, le Président met aux votes ces comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité.

Budget Ville

	DEPENSES		RECETTES	
	Opération réelles	Opération d'ordre	Opération réelles	Opération d'ordre
Investissement	3.566.490,59	214.063,13	3.458.510,57	2.065.169,69
Total	3.780.553,72		5.523.680,26	
Fonctionnement	7.263.582,33	2.065.169,69	11.446.047,60	214.063,13
Total	9.328.752,02		11.660.110,73	

Budget Aménagement de terrains

	DEPENSES		RECETTES	
	Opération réelles	Opération d'ordre	Opération réelles	Opération d'ordre
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00		0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00		0,00	

Budget Lotissement Maximont – Haut

	DEPENSES		RECETTES	
	Opération réelles	Opération d'ordre	Opération réelles	Opération d'ordre
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00		0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00		0,00	

Budget CET

	DEPENSES		RECETTES	
	Opération réelles	Opération d'ordre	Opération réelles	Opération d'ordre
Investissement	17.846,00	0,00	0,00	28,60
Total	17.846,00		28,60	
Fonctionnement	5.665,42	28,60	0,00	0,00
Total	5.694,02		0,00	

Prenant connaissance de ces votes, le Maire remercie les conseillers municipaux de leur confiance.

3 – Bilan des acquisitions / cessions 2020

Sur le rapport de Monsieur Christian AULEN, conseiller municipal, l'assemblée délibérante, prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'exercice 2020.

4 – SUBVENTIONS 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Franck CHAGNOT, Maire-adjoint, vote les montants des subventions 2021 aux associations locales, pour un montant total de 599.434,59 €.

5 – DISPOSITIF D'AIDE AUX LICENCES

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Aurélie MARIOT, conseillère municipale, décide à l'unanimité, de fixer les nouvelles conditions de participations communales, applicables au 1^{er} juillet 2021, comme suit :

- Pour les Golbéens de moins de 25 ans, la participation est portée à 50 % du montant de la licence, plafonnée à 75 euros ;
- Pour les Golbéens de plus de 25 ans, la participation est portée à 50 % du montant de la licence, plafonnée à 30 euros.

6 – ADAPTATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Ouï l'exposé de Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Maire-adjointe, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'instaurer un tarif extérieur pour l'ensemble des salles « Henri Lepage, Robert Schuman, Relais Social et du centre culturel et d'animation » dès le 1^{er} juillet 2021.

7 – RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : tarifs 2021/2022

Sur présentation de Madame Audrey PIERREL, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, établit comme suit les tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Quotient familial	2021/2022	
	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
< 470	1,56 €	1,98 €
471 - 497	2,14 €	2,70 €
498 - 590	2,71 €	3,41 €
591 - 671	3,24 €	4,06 €
672 - 709	3,70 €	4,62 €
QF > 710	3,95 €	5,05 €

- Tarif extérieur : **7,53 €**
- Personnel municipal : **5,05 €**
- Portage repas à domicile : **5,50 €**
- Frais de gestion forfaitaire pour relance dette/exclusion : **3,00 €**

- Accueil périscolaire (Golbéen) : **Gratuit**
- Accueil périscolaire (extérieur) : **0,80 € l'unité**
- Frais de gestion forfaitaire si 3 retards de plus de 10 minutes : **15,00 €**

8 – RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : règlements intérieurs

Où l'exposé de Monsieur Camille ZEGHMOULI, Maire-adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les règlements intérieurs des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

9 – CONTRAT DE PROJET

Appelée à se prononcer, l'assemblée délibérante, sur proposition de Monsieur Denis UNAL, conseiller municipal délégué, émet un avis favorable à la création d'un emploi non permanent de technicien à temps non complet, dans le cadre d'un contrat de projet, pour la réhabilitation de la caserne Haxo, d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} août 2021.

10 – CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Où l'exposé de Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Maire-adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un poste de conseiller numérique en parcours emploi compétence, à temps complet, pour une durée de deux ans, rémunéré au SMIC en vigueur, à compter du 5 juillet 2021.

11 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, sur le rapport de Monsieur Philippe PAGNI, conseiller municipal, décide de conclure un contrat d'apprentissage sur une période de deux années pour la préparation d'un diplôme en CAP « Peintre applicateur de revêtement », à compter du 2 août 2021.

12 – ORGANISATION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL : Modalités

Où l'exposé de Madame Caroline LARRIERE, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable aux modalités de mise en œuvre du travail à temps partiel pour les services municipaux.

13 – ACQUISITION POUR VOIE AMIABLE des PARCELLES AN 2 & AN 3

Entendu le rapport de Madame Sandrine ANDRE, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AN 2 d'une contenance de 2a 52ca et section AN 3 d'une contenance de 7a 88ca, au tarif de 11.440 €, sur la SCI ZIMIC et confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir à Maître Thimothée HAXAIRE, notaire à GOLBEY.

14 – ACQUISITION POUR VOIE AMIABLE des PARCELLES AN168p-AN190p-191

Entendu le rapport de Monsieur Denis VERCELOT, conseiller municipal, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AN168p, AN 190p et AN191 sises rue de la Moselle, pour une contenance après division d'environ 500 m², au tarif de 100 €/m² sur la SCI ANDREA et confie la rédaction de l'acte authentique à intervenir à Maître Thimothée HAXAIRE, notaire à GOLBEY.

15- EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES – AVENANT N° 1

L'assemblée délibérante, sur proposition de Madame Patricia DURUPT, conseillère municipale, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de modification des tarifs des postes P1/1 et P3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, avec la société M-ENERGIES EXPLOITATION (ex-SOLOREC) pour une durée ferme de 42 mois, fixant l'échéance au 31 décembre 2025.

16- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SCOT POUR LA VALORISATION DES CEE

Ouï l'exposé de Madame Anne-Sophie MONANGE, Maire-adjointe, l'assemblée délibérante émet un avis favorable à la reconduction de la convention de partenariat avec le SCoT des Vosges centrales pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie, pour une durée indéterminée.

17- PARTICIPATION 2021 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU SECTEUR DE GOLBEY

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Thierry VINCENT, conseiller municipal décide à l'unanimité le recours à une participation budgétaire pour son concours 2021 au Syndicat Intercommunal Scolaire du secteur de Golbey d'un montant de 26.492,88 €.

18 – ELECTIONS CANTONALES : COMMISSION DE PROPAGANDE

Invité à se prononcer, sur présentation de Madame Lydia BARRAT, Maire-adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 0,26 € par enveloppe la rémunération des personnes participant aux opérations de mise sous pli pour le premier tour et à 0,20 € pour le second tour.

19 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Ouï l'exposé de Monsieur Gilles VARIN, Maire-Adjoint, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la convention de mutualisation de service constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur les réseaux humides des rues Henri Nicolas et Louis Blériot.

20 – CONVENTION DE PREFINANCEMENT AU PROFIT DE L'A.S.G.TENNIS

Sur proposition de Monsieur William BRET, conseiller municipal, l'assemblée délibérante, émet un avis favorable à la signature d'une convention de préfinancement au profit de l'Association sportive Golbey Tennis pour un système de gestion de l'accès électronique des courts de tennis d'un montant de 15.710 euros ht.

21 – AVIS SUR L'INSTALLATION D'UNE UNITE DE CO-INCINERATION PAR VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL

Ouï l'exposé de Madame Aurélie MARIOT, conseillère municipale, l'assemblée délibérante invité à se prononcer, émet un avis favorable à l'installation d'une unité de co-incinération par VéOLIA INDUSTRIES GOLBAL SOLUTIONS sur le site des papeteries Norske Skog Golbey.

22 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

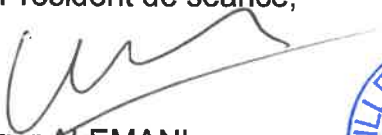
Sur le rapport de Monsieur Roger ALEMANI, Maire, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France.

23 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES VOSGES

Sur le rapport de Monsieur Roger ALEMANI, Maire, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association des Communes Forestières des Vosges.

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par délégation du Maire.

Le Président de séance,


Roger ALEMANI,
Maire

